



Brainforest
Protéger l'environnement est notre engagement



Association Gabonaise pour les Nations Unies



**Développer des partenariats
avec les pays producteurs**



Développer des partenariats avec les pays producteurs

-L'UE développe actuellement des accords bilatéraux avec des pays qui exportent des produits du bois vers L'UE. CES ACCORDS DE PARTENARIATS sont volontaires pour les pays exportateurs et engagent l'UE à les aider à améliorer la gouvernance du secteur forestier : par l'introduction de systèmes de régulation efficace des pratiques forestières ; par la mise en place de systèmes de suivi des bois et produits dérivés et par l'émission d'autorisations pour leur exportation vers l'UE. Une fois qu'un pays accepte l'accord, il dispose d'une période déterminée pour mettre en place les systèmes nécessaires après laquelle seul le bois autorisé de ce pays sera accepté à la frontière de l'UE.

L'autorisation d'exportation sera fondée sur les standards nationaux de gestion des forêts inscrites dans les lois et réglementations nationales de chaque pays partenaire. Celles-ci couvrent la production environnementale, les règles d'abatage, le paiement des droits de propriété et droits fonciers, en particuliers ceux des communautés qui dépendent des forêts.



FLEGT combine commerce et aide au développement .?

Les institutions qui sont au cœur de ces partenariats assureront le respect de la loi dans le secteur forestier, permettant aux entreprises forestières responsables d'atteindre une gestion durable certifiée des forêts en réduisant le risque de compétition avec des produits illégaux bon marché. Et en achetant des produits forestiers autorisés en provenance de ces pays producteurs, les entreprises réduisent le risque de manipuler des produits illégaux.

Les accords, cependant, ainsi que les systèmes transparents qui soutiennent les autorisations nationales de légalité, ne sont pas des solutions instantanées. Dans certains cas, ils peuvent prendre plusieurs années à négocier et mettre en place. Malgré cela, nombreux sont ceux qui espèrent que ce mécanisme combinant commerce et aide au développement sera une étape importante vers la protection des forêts menacées et le partage des bénéfices issus de la gestion légale et durable des forêts dans les pays partenaires.

FLEGT pour créer un secteur forestier vivant et soutenir des marchés responsables dans ce moment critique pour nos forêts.

L'exploitation commerciale des forêts a commencé au Liberia, après quatre années de réforme profonde. Notre stratégie nationale de gestion forestière demande désormais que les forêts soient gérées afin d'apporter un bénéfice aux communautés locales, à leur préservation et au commerce forestier. En 2006, nous avons adopté une loi forestière réformée et depuis, l'autorité pour le développement forestier a adopté des standards internationaux pour la gestion des forêts, y compris des systèmes de suivi des arbres abattus confiés au groupe SGS. Nous nous réjouissons de l'aide de l'Europe et du cadre établi par le FLEGT pour créer un secteur forestier vivant et soutenir des marchés responsables dans ce moment critique pour nos forêts.

John T. WOODS
Directeur Général, Autorité pour le Développement Forestier, Liberia

